

ANNEXE .CHANNEL - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .CHANNEL

version n° 1.0 du 28 Janvier 2025

En complément du [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#) chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .CHANNEL supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site internet](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans le [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#), notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .CHANNEL.1. Organisation du nommage

.CHANNEL est une extension générique spécialement conçue pour être utilisée par les créateurs et éditeurs afin d'héberger ou de rediriger vers des vitrines mettant en avant des produits numériques et physiques, ainsi que des outils de développement d'audience, dans le but de générer des revenus. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .CHANNEL :

- Autorité de tutelle
ICANN : <http://icann.org>
- Registre
Charleston Road Registry Inc. (Google Registry) :
<https://www.registry.google>
- Registrar
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .CHANNEL.2. Règles d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .CHANNEL Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .CHANNEL, définies par l'ICANN et Charleston Road Registry Inc., consultables aux adresses suivantes :

- Politique d'enregistrement :
<https://www.registry.google/policies/registration/channel/>
- Politique de lancement :
<https://www.registry.google/policies/startup/channel/>
- Politique de traitement des données personnelles :
<https://www.registry.google/policies/privacy/>
- Politique d'utilisation :
<https://www.registry.google/policies/domain-name-abuse>
- Politiques de l'ICANN :
<https://www.icann.org/consensus-policies-en>

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .CHANNEL. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .CHANNEL est disponible à l'adresse suivante:

<https://www.icann.org/en/registry-agreements/details/channel>

Article .CHANNEL.3. Phases d'ouverture

L'ouverture de l'extension .CHANNEL se déroulera en plusieurs phases :

- **Période Early Access (ci-après « EAP »)** du 4 février 2025 au 11 février 2025. Les enregistrements pendant cette période seront soumis à des frais supplémentaires, dégressifs dans le temps.
- **Ouverture générale** prévue pour le 11 février 2025.

Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements sont possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais ne seront envoyées au Registre qu'à l'ouverture de la période concernée.

Article .CHANNEL.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<https://www.gandi.net/domain/tld/channel>

Le .CHANNEL est exclusivement destiné aux créateurs et aux éditeurs de contenu pour monétiser leur contenu. Tous les domaines en .CHANNEL doivent servir de site web à un créateur pour monétiser son contenu ou son audience.

Aucun autre cas d'utilisation n'est autorisé.

.CHANNEL est une zone centrée sur la sécurité, tous les sites internet doivent être configurés en HTTPS. La zone complète du .CHANNEL a été ajoutée à la liste « HSTS Preload ». Pour que Votre site internet fonctionne correctement dans les navigateurs, Vous devez obtenir un certificat SSL et configurer le service HTTPS.

Article .CHANNEL.5. Période Early Access

Pendant la période EAP toute personne peut enregistrer un nom de domaine à un tarif plus élevé. Le tarif d'enregistrement pendant cette période est dégressif dans le temps tel qu'indiqué sur Notre interface.

Article .CHANNEL.6. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant l'EAP et l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le

terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Étant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Étant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non-enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .CHANNEL.7. Termes réservés

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :

Termes réservés ICANN : <https://www.icann.org/en/registry-agreements/details/channel>
(specification 5. schedule of reserved names)

Article .CHANNEL.8. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période Early Access, et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .CHANNEL.9. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/en-US/domain/tld>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'indiqués sur Notre site lors de Votre commande.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium » que Gandi n'était pas en mesure de détecter lors de Votre commande, Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Étant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

Article .CHANNEL.10. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .CHANNEL.11. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .CHANNEL, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <https://www.icann.org/resources/pages/dndr-2012-02-25-en>
- Explications sur l'UDRP : <https://www.icann.org/resources/pages/dndr-2012-02-25-en-udrp>
- Principes Directeurs UDRP : <https://www.icann.org/resources/pages/help/dndr/udrp-en>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <https://www.icann.org/resources/pages/providers-6d-2012-02-25-en>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.icann.org/urs-en>

Vous acceptez, également, d'être lié par la procédure PDDRP de l'ICANN (Trademark Post-Delegation Dispute Resolution Procedure) accessible à l'adresse suivante :

<https://newgtlds.icann.org/en/program-status/pddrp>

Article .CHANNEL.12. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant l'Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .CHANNEL.13. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre

Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par e-mail.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du nom de domaine.

Article .CHANNEL.14. Processus de destruction

À expiration, Nous suspendons le nom de domaine pour une durée de 45 jours, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le nom de domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .CHANNEL.15. Obligations du titulaire

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous Vous engagez à respecter l'ensemble des lois applicables, et notamment celles relatives à la vie privée, à la collecte et la divulgation des données personnelles, à la protection des consommateurs (notamment celles relatives aux pratiques trompeuses et déceptrives), à l'équité en matière de prêts, au recouvrement de créances, à l'agriculture biologique et aux informations financières.

Dans le cas où Vous utilisez Votre nom de domaine pour collecter et stocker des données sensibles sur la santé ou des données financières, Vous Vous engagez à implémenter les mesures de sécurité appropriées et raisonnables en fonction du service offert telles que définies par la loi applicable.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au

bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Dans les limites prévues par la loi, Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre, sa société mère et ses sous-traitants, ainsi que leurs directeurs, administrateurs, employés, agents et sociétés affiliés contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec l'enregistrement de Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Article .CHANNEL.16. Droits du registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre se réserve le droit de rejeter, annuler ou transférer tout enregistrement ou transaction, ou de placer tout nom de domaine en statut « lock » (verrouillage), « hold » (suspension) ou tout autre statut similaire, s'il le juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion :

- en application des stipulations adoptées par toute entité reconnue comme faisant autorité dans le nom de domaine d'Internet (i.e : RFC ...);
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- afin de protéger les droits et propriétés du Registre ainsi que de ses sociétés affiliés, filiales, administrateurs, directeurs, représentants, employés et actionnaires ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- en cas de violation du présent contrat.

Vous Vous engagez à respecter les termes et conditions du lancement du .CHANNEL (notamment l'ensemble des périodes définies dans les règles du Registre) et acceptez que le Registre ne peut être tenu responsable de toute perte ou responsabilité résultant des procédures relatives aux règles d'ouvertures, notamment :

- de la capacité ou incapacité d'une personne à obtenir un nom de domaine durant ces périodes,
- du résultat de tout litige à l'encontre d'un enregistrement identique à une marque enregistrée auprès de TMCH.

-fin de l'annexe .CHANNEL-